

innovations in nucleic acid isolation

AL Buffer Omega Bio-tek

Version Num: 14.35

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Chemwatch Code d'alerte du risque: 3

Date d'émission: 23/12/2022 Date d'impression: 23/12/2022 S.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

······································		
Nom du produit	AL Buffer	
Synonymes	Pas Disponible	
Autres moyens d'identification	Pas Disponible	

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation en laboratoire	
Utilisations déconseillées	Sans Objet	

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Omega Bio-tek	Omega Bio-tek
Adresse	400 Pinnacle Way, Suite 450 Georgia 30071 United States	Siriusdreef, Transpolis Park 17-27 2131 Netherlands
Téléphone	+1 770 931 8400	+31 20 809 3697
Fax Pas Disponible		Pas Disponible
Site Internet	www.omegabiotek.com	http://www.omegabiotek.com/
Courriel	info@omegabiotek.com	info@omegabiotek.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	СНЕМТКЕС
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	North America: +1 800 424 9300
Autres numéros de téléphone d'urgence	Outside North America: +1 703 527 3887

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications ^[1]	H302 - Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Attention

Version Num: 14.35 Page 2 de 13

AL Buffer

Date d'émission: 23/12/2022 Date d'impression: 23/12/2022

Déclaration(s) sur les risques

H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P264 Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.		
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.	
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.	

Déclarations de Sécurité: Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.					
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin					
EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ un secouriste /en cas de malaise.					
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.					
Rincer la bouche.					
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.					
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.					

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Un contact des yeux peut provoquer des dommages importants*.

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.50-01-1					particules
2.200-002-3 3.607-148-00-0 4.Pas Disponible	25-50	CHLORURE DE GUANIDINIUM	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2; H302, H315, H319 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1.Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	<2.9	Non-ionic Detergent	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2; H302, H315, H318, H411, EUH205 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible

IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux

Si ce produit entre en contact avec les yeux :

Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire.

▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.

- Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.
- ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.

 Version Num: 14.35
 Page 3 de 13
 Date d'émission: 23/12/2022

 Date d'impression: 23/12/2022
 23/12/2022

AL Buffer

Contact avec la peau	Si ce produit entre en contact avec la peau: Laver abondamment le corps et les vêtements avec de grandes quantités d'eau, utilisant une douche de protection si possible. Retirer rapidement les vêtements contaminés, chaussures incluses. Laver les zones affectées avec de l'eau (et du savon si disponible) pendant au moins 15 minutes. Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.
Inhalation	 En cas d'inhalation de vapeurs, d aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne affectée vers un endroit bien aéré. Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une reanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoir autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	 Pour conseil, contacter un Centre Anti-Poison ou un docteur. Un traitement urgent en hôpital est vraisemblablement nécessaire. NE PAS faire vomir. Si un vomissement survient, pencher le patient en avant ou placer le sur son côté gauche (si possible la tête en position basse) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. Surveiller le patient avec attention. Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissement ou ayant une conscience réduite, i.e. devenant inconsciente. Donner de l'eau (ou du lait) pour rincer la bouche, puis fournir du liquide lentement et autant que la victime peut en boire sans gène. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

pour les poisons (dans le cas ou un régime de traitement est absent) :

TRAITEMENT DE BASE

- Etablir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- ▶ Surveiller les signes d insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
- Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.
- ► Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un œdème pulmonaire.
- Anticiper les crises.
- ▶ NE PAS utiliser d émétiques. Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu à 200 ml d eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne bave pas.

TRAITEMENT AVANCE

- ▶ Envisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- Une ventilation à pression positive à l'aide d'un masque avec valve peut s avérer utile.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d'hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringers. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ Une thérapie avec drogue doit être envisager pour un œdème pulmonaire.
- Une hypotension sans signe d hypovolémie peut nécessiter des vasopresseurs. Une hypotension avec des signes d hypovolémie nécessite l administration précautionneuse de fluides. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ► Traiter les crises avec du diazépam
- Le chlorhydrate de proparacaine doit être utiliser pour aider l'irrigation des yeux.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L. EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- ► Mousse
- Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée En cas de feux majeurs uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu

Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter

5.3. Conseils aux pompiers

Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque.

- ▶ Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire.
- Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.
 Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.

Lutte Incendie

- Eviter de répandre l'eau sur les flaques de liquide.
 NE PAS approcher des containers suspectés être chauds
- Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé.
- ▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.

 Version Num: 14.35
 Page 4 de 13
 Date d'émission: 23/12/2022

 Date d'impression: 23/12/2022
 23/12/2022

AL Buffer

▶ Combustible.
 ▶ Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme.
 ▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers.
 ▶ Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO).
 ▶ Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs.
 Les produits de combustion comprennent:
 dioxyde de carbone (CO2)
 chlorure d'hydrogène
 phosgène
 oxydes d'azote (NOx)
 d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives.

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

	ontinement et de nettoyage
Eclaboussures Mineures	 Retirer toutes les sources d'allumage. Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures. Eviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau. Contrôler un contact personnel en utilisant un équipement de protection. Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite. Essuyer. Placer dans un container adapté et étiqueté pour un traitement.
Eclaboussures Majeures	Risque modéré. Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. Augmenter la ventilation. Stopper les fuites s'il est sûr de le faire. Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage. Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement. Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains. Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	 Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation. Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré. Evitez la concentration dans les trous et creux. NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé. Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie. Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas. N'utilisez PAS des seaux en plastique. Evitez le contact avec des matériels incompatibles. Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Evitez les dégâts matériels sur les récipients. Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation. Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues. NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	 Conserver dans les containers d'origine. Conserver les containers scellés. Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée. Conserver loin des produits incompatibles et des containers de nourriture. Protéger les containers contre des dommages physiques et vérifier régulièrement pour des fuites. Suivre les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation.

 Version Num: 14.35
 Page 5 de 13
 Date d'émission: 23/12/2022

 Date d'impression: 23/12/2022
 23/12/2022

AL Buffer

Container adapté

Le récipient en verre convient aux quantités de laboratoire

Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.

Incompatibilite de Stockage

Eviter une réaction avec des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
CHLORURE DE GUANIDINIUM	cutanée 1 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 3.5 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 10.5 mg/m³ (Systémique aiguë) cutanée 0.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 0.87 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 0.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	Pas Disponible

^{*} Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Pas Disponible						

Sans Objet

Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2		TEEL-3
CHLORURE DE GUANIDINIUM	1.4 mg/m3	16 mg/m3		94 mg/m3
Composant	IDLH originale		IDLH révisé	
CHLORURE DE GUANIDINIUM	Pas Disponible		Pas Disponible	

Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle	
CHLORURE DE GUANIDINIUM	Е	≤ 0.01 mg/m³	
Notes:	bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.		

8.2. Contrôles de l'exposition

Une ventilation d'extraction locale est nécessaire aux points de génération de poussières, de fumées ou de vapeurs.
Une ventilation d'extraction locale terminée par un HEPA devrait être envisagée au point de génération de poussière, de fumées ou de vapeurs.
Une barrière de protection ou des cabinets à flux laminaires devraient être envisagés pour une manipulation à l'échelle d'un laboratoire.
La nécessité d'une protection respiratoire devrait également évaluée en cas d'exposition accidentelle ou accessoire anticipée. En fonction des niveaux de contamination, PAPR, des appareils de purification d'air recouvrant tout le visage avec des filtres P2 ou P3 ou des respirateurs approvisionnés en air devraient être envisagés.

Des hottes d'aspiration ou des appareils de confinement couvrant tout le visage sont acceptables quand les vélocités faciales sont d'au moins 1 mètre/sec. (200 pieds/minute). Les partitions, barrières et autres technologies de confinement partielles sont nécessaires pour prévenir une migration du produit vers les zones non-contrôlées. Pour des urgences non-habituelles, des extractions maximales locales et générales sont nécessaires. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vélocités 'd'échappement' variées qui, à leurs tours, déterminent la 'vélocité de capture' de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.

8.2.1. Contrôle d'ingéniérie approprié

Type de Contanimant :	Vitesse de l'air :	
Solvant, vapeurs, dégraissage, etc évaporation depuis des réservoirs (en plain a	0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)	
Aérosols, fumées provenant d'opération de déversement, remplissage intermittent faible vitesse (libération à faible vitesse dans une zone de génération active)	de containers, transfert à de 0.5-1 m/s (100-200 pieds/minute)	
Jets directs, remplissage de cylindres, chargement de convoyeurs, poussières de (génération active dans une zone de mouvement rapide d'air)	concassage, libération de gaz 1-2.5 m/s (200-500 pieds/minute)	1

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de :

Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle	
1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture	1 : Courants d'air perturbant la pièce	
2 : Contaminateurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.	2 : Contaminateurs à forte toxicité.	
3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, usage intensif	
4 : Large hotte ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite hotte locale de contrôle uniquement	

Version Num: 14.35 Page 6 de 13 Date d'émission: 23/12/2022 Date d'impression: 23/12/2022

AL Buffer

Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être aiustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2,5 m/s (200-500 f/min.) pour l'extraction des gaz libérés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

8.2.2. Protection Individuelle











Protection des yeux/du

visage.

Une protection des yeux peut ne pas être requise en cas de manipulation de très petites quantités du produit. Dans les laboratoires. lors de manipulations de plus grandes quantités ou en cas d'expositions régulières dans le cadre professionnel :

- Lunettes protectrices contre les agents chimiques
- Masque de protection. Un masque de protection complet peut être requis pour une protection supplémentaire, mais en aucun cas primaire, des yeux

Les lentilles de contact peuvent poser un risque particulier ; les lentilles souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document écrit, décrivant la politique concernant le port de lentilles ou la restriction de leurs utilisations, doit être créé pour chaque tâche et lieu de travail. Il doit contenir une étude de l'absorption et de l'adsorption des lentilles pour les classes de produits chimiques utilisés ainsi qu'un historique des cas de blessure. Le personnel médical et de première urgence doit être formé pour pouvoir ôter ces lentilles et un équipement adapté doit être disponible facilement. Dans le cas d'une exposition aux produits chimiques, débuter immédiatement par une irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès qu'il est possible de le faire. Les lentilles doivent être retirées aux premiers signes de rougeurs ou d'irritation des yeux ; elles doivent être retirées dans un environnement propre et seulement une fois que le personnel s'est abondamment lavé les mains, ICDC NIOSH Current Intelligence Bulletin 591

Protection de la peau

Protection des mains / pieds

Voir protection Main ci-dessous

Lors de la manipulation de liquides corrosifs, porter un pantalon ou un cache au dessus des bottes afin d'éviter les éclaboussures d'y entrer. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.

La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et et doit être observé lors du choix final

L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace.Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée

Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:

- Fréquence et la durée de contact.
- La résistance chimique du matériau du gant.
- L'épaisseur du gant et
- dextérité

Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161.1 ou équivalent national).

- En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant avec une classe de protection de 5 ou plus (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.
- P Quand un contact bref, des gants avec une classe de protection de 3 ou plus (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé
- Certains types de polymères à gants sont moins touchés par le mouvement et cela doit être pris en compte lors de l'examen des gants pour une utilisation à long terme.
- Les gants contaminés doivent être remplacés.

Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:

- Excellente lorsque le temps de pénétration> 480 min
- ▶ Bonne lorsque le temps de pénétration> 20 min
- Juste quand le temps de pénétration <20 min
- Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade

applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé.

Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants. Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps

révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant. Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques. Par exemple:

- · Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique,
- · Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

F Gants en caoutchouc (latex libre de poudre, en nitrile ou à faible protéine) Les employés allergiques aux gants en latex devraient utiliser de

- préférence des gants en nitrile.
- ► Gants en PVC
- Sur-chaussures de protection.
- ▶ Protection de la tête

Protection corporelle

Voir Autre protection ci-dessous

Autres protections

- ▶ Ensemble complet boutonnant au col et aux poignets.
- Ensemble complet imperméable jetable.
- S'assurer qu'il y a un accès prêt pour une urgence.
- ▶ Douches pour urgence : combinaison en vinyl

Protection respiratoire

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

le choix du type et de la classe du respirateur dépendra du niveau du contaminant de la zone respirable et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définie comme étant le ratio entre le contaminant à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peut également être important.

Version Num: 14.35 Page 7 de 13

AL Buffer

Date d'émission: 23/12/2022
Date d'impression: 23/12/2022

Niveau de la zone respirable ppm (volume)	Facteur de protection maximum	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral
1000	10	A-AUS P2	-
1000	50	-	A-AUS P2
5000	50	Conduit d'air *	-
5000	100	-	A-2 P2
10000	100	-	A-3 P2
	100+		Conduit d'air**

^{* -} Débit continu ** - Débit continu ou demande à pression positive

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des maques à cartouches est considérée comme appropriée.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	 Présence de matériaux incompatibles. Le produit est considéré stable. Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2

Page 8 de 13

AL Buffer

Date d'émission: **23/12/2022**Date d'impression: **23/12/2022**

10.6. Produits de décomposition dangereux

Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1. Informations sur les effet	s toxicologiques		
Inhalé	Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.		
Ingestion	Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu. Le produit à la capacité de provoquer des brûlures chimiques dans la cavité orale et les voies gastriques, à la suite d'une ingestion.		
Contact avec la peau	Un contact de la peau avec le matériau peut engendrer des conséquences toxiques; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption. Le matériau peut produire des brûlures chimiques après un contact directe avec la peau. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. Le produit peut provoquer une inflammation moyenne de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.		
Yeux	Le produit peut causer des brûlures de chaleur après un contact direct avec les yeux. Les vapeurs et poussières peuvent être extrêmement irritantes. Lorsqu'il est appliqué sur les yeux des animaux, le matériau produit des lésions oculaires graves qui sont présentes vingt-quatre heures ou plus après l'instillation.		
Chronique	Une exposition répétée ou prolongée à des corrosifs peut engendrer une érosion des dents, des variations ulcératives et inflammatoires dans la bouche et une nécrose (rarement) de la mâchoire. Une irritation des bronches, avec de la toux, et de fréquentes attaques d une bronchopneumonie peut s ensuivre. Des perturbations gastro-intestinales peuvent également survenir. Des expositions chroniques peuvent engendrer une dermite et/ou une conjonctivite. Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.		
AL Buffer	TOXICITÉ	IRRITATION	
AL Bullet	Pas Disponible	Pas Disponible	

CHLORURE DE GUANIDINIUM

TOXICITÉ	IRRITATION
Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Eye (rabbit): 81.4 mg - moderate
Inhalation(Rat) LC50; >0.853 mg/l4h ^[1]	Skin (rabbit): 500 mg/24h-SEVERE
Oral(Rat) LD50; 474.6 mg/kg ^[1]	

Légende:

1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -.. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

AL Buffer

Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou I asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulaire) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.

CHLORURE DE GUANIDINIUM

Le produit peut produire une irritation modérée des yeux aboutissant à une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.

Le produit peut causer une irritation importante de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.

toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	×
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	X
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	×
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	×	STOT - exposition répétée	×
Mutagénéïté	×	risque d'aspiration	×

Légende:

🗶 – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification

Données nécessaires à la classification disponible

Version Num: **14.35** Page **9** de **13**

AL Buffer

Date d'émission: **23/12/2022**Date d'impression: **23/12/2022**

11.2.1. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

11.2.2. Les Autres Informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

AL Buffer	ENDPOINT Durée de l'essai (h		(heures) espèce		Valeur	source	source	
	Pas Disponible Pas Disponible			Pas Disponible Pas Disponible		Pas Disponible		
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce			Valeur	source	
CHLORURE DE GUANIDINIUM	NOEC(ECx)	504h	crustacé	crustacés			2	
	EC50	72h	Les algu	Les algues ou d'autres plantes aquatiques			2	
	EC50	48h	crustacé	crustacés		70.2mg/l	2	
	LC50	96h	Poisson	Poisson		690mg/l	2	
Légende:	aquatique 4. Bas	nees de toxicite de IUCLID 2. Subst le de donnees ECOTOX de l'Agenc ation des risques aquatiques ECETO	e de protection	de l'environnement (El	PA) des Etats-Unis- Dor	nees de toxicite	aquatique	

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air		
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	В	Т			
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible			
PBT	×	×	×			
vPvB	X	X	×			
Critères PBT remplies?	Critères PBT remplies?					
vPvB	non					

12.6. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

12.7. Autres effets néfastes

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- ▶ Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides.
- Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible. Autrement:

Elimination du produit /

emballage

- Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée.
- Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit.

AL Buffer

Date d'émission: 23/12/2022

Date d'impression: 23/12/2022

Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.

Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :

- La réduction,
- La réutilisation
- ► Le recyclage
- L'élimination (si tout le reste a échoué)

Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarquer que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.

NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.

Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.

Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.

- ▶ Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages.
- ▶ Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement.
- Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé.
- ▶ Recycler les containers si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé.

Options de traitement des déchets

Options d'élimination par les

Pas Disponible

Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

égouts

Etiquettes nécessaires

Version Num: 14.35

Polluant marin auc

aucun

Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet						
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet						
14.3. Classe(s) de danger	classe	Sans Obje	t				
pour le transport	Risque Secondaire	Sans Obje	t				
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet						
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet						
	Identification du risque	e (Kemler)	Sans Objet				
	Code de classification	ı	Sans Objet				
14.6. Précautions	Etiquette de danger		Sans Objet				
particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières		Sans Objet				
	quantité limitée		Sans Objet				
	Code tunnel de restric	tion	Sans Objet				

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet						
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet						
44.2 Classe(a) de damen	Classe ICAO/IATA Sans Objet						
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sous-risque ICAO/IATA	Sous-risque ICAO/IATA Sans Objet					
,	Code ERG	Sans Objet					
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	Sans Objet					
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet						
	Dispositions particulières		Sans Objet				
	Instructions d'emballage p	oour cargo uniquement	Sans Objet				
14.6. Précautions	Maximum Qté / Paquet po	our cargo uniquement	Sans Objet				
particulières à prendre	Instructions d'emballage p	oour cargo et vaisseaux passagers	Sans Objet				
par l'utilisateur	Quantité maximale Passa	ger et Cargo / Paquet	Sans Objet				
	Qté de paquets limités da	ns avion passager et de cargaison	Sans Objet				
	Quantité Limitée Quantité	maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet				

AL Buffer

Date d'émission: 23/12/2022

Date d'impression: 23/12/2022

14.1. Numéro ONU	Sans Objet					
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	Sans Objet				
14.3. Classe(s) de danger	Classe IMDG Sai	ns Objet				
pour le transport	IMDG Sous-risque Sans Objet					
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	Sans Objet				
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet					
14.6. Précautions	N° EMS	Sans Objet				
particulières à prendre	Dispositions particulières	Sans Objet				
par l'utilisateur	Quantités limitées	Sans Objet				

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet					
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet					
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans Objet Sans Objet					
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet					
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet					
	Code de classification	Sans Objet				
14.6. Précautions	Dispositions particulières	Sans Objet				
particulières à prendre	Quantités Limitées	Sans Objet				
par l'utilisateur	Équipement requis	Sans Objet				
	Feu cônes nombre	Sans Objet				

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

14.8. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
CHLORURE DE GUANIDINIUM	Pas Disponible
Non-ionic Detergent	Pas Disponible

14.9. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code ICG

Nom du produit	Type de navire
CHLORURE DE GUANIDINIUM	Pas Disponible
Non-ionic Detergent	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

CHLORURE DE GUANIDINIUM Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques Inventaire

European Union (EU) Regulation (EC) No 1272/2008 on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures - Annex VI

Inventaire européen CE

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

RÉSUMÉ ECHA

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
CHLORURE DE GUANIDINIUM	50-01-1	607-148-00-0	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	GHS07; Wng	H302; H315; H319
2	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2A; Acute Tox. 4; Acute Tox. 4; STOT SE 3	Wng; GHS06	H302; H315; H319; H332; H335

AL Buffer

Date d'émission: 23/12/2022

Date d'impression: 23/12/2022

état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (CHLORURE DE GUANIDINIUM; Non-ionic Detergent)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Non (Non-ionic Detergent)
Japon - ENCS	Non (CHLORURE DE GUANIDINIUM)
Corée - KECI	Oui
New Zealand - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
ÉU.A TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Non (Non-ionic Detergent)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

date de révision	23/12/2022
date initiale	01/01/2021

Codes pleine de risques de texte et de danger

	-
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
13.35	22/12/2022	Propriétés physiques

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- ▶ PC-TWA: Concentration admissible Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC-STEL: Concentration admissible Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ► STEL: Limite d'exposition à court terme
- ► TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire。
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- ► LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ► BEI: Indice d'exposition biologique
- AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères
- ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ► KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande

Version Num: 14.35 Page 13 de 13 Date d'émission: 23/12/2022 Date d'impression: 23/12/2022

AL Buffer

- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
 TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Alimenté par AuthorlTe, de Chemwatch.